

BUDGET 2024

Rapport de présentation

Budget primitif 2024

Table des matières

I.	Présentation du budget principal	3
a.	Les recettes de fonctionnement.....	3
b.	Les dépenses de fonctionnement	8
c.	L'autofinancement dégagé en 2024.....	11
d.	Les dépenses d'investissement	12
e.	Les recettes d'investissement	15
f.	Ratios financiers issus du budget primitif 2024.....	16
g.	Vue synthétique d'ensemble	18
II.	Présentation du budget annexe La Buissonnière (Anse)	18
III.	Présentation du budget annexe ZA La Babette (Les Chères)	19
IV.	Présentation du budget annexe Les Bruyères (Bagnols).....	20
V.	Présentation du budget annexe Champ de Cruy (Porte des Pierres Dorées)	20
VI.	Présentation du budget annexe Maupas (Theizé)	21
VII.	Présentation du budget annexe Varennes (Chazay d'Azergues).....	21

I. Présentation du budget principal

Le budget primitif 2024 s'élève à 72 879 389,23 euros, en hausse de 11 % par rapport au budget cumulé 2023. Il s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	34 768 441,10 €	34 768 441,10 €
Mouvements réels	26 211 416,78 €	28 254 390,04 €
Mouvements d'ordre	8 557 024,32 €	120 000,00 €
Résultat 2023 affecté		6 394 051,06 €
Section d'investissement	38 110 948,13 €	38 110 948,13 €
Mouvements réels	28 390 175,73 €	27 929 315,46 €
Mouvements d'ordre	1 120 000,00 €	9 557 024,32 €
Restes à réaliser	1 226 279,81 €	624 608,35 €
Résultat 2023 affecté	7 374 492,59 €	

Il est proposé de voter le budget par chapitre, avec des opérations d'équipement en investissement, sans vote formel sur chacun d'eux.

Les données 2024 sont comparées avec le budget de l'exercice 2023, c'est-à-dire le budget primitif, les restes à réaliser 2022 et les décisions modificatives votées en cours d'année.

Le budget primitif 2024 reprend le résultat anticipé de l'exercice 2023, la clôture de l'exercice par le comptable n'ayant pas permis à la communauté de communes d'élaborer le compte financier unique.

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 sont les suivantes :

En milliers d'euros	Budget 2023	BP 2024	Evolution valeurs	Evolution %
013 – atténuations de charges	44	45	1	1,3 %
70 – produits des services	2 086	2 372	286	13,7 %
73 – impôts et taxes	7 332	7 402	70	0,9 %
731 – fiscalité directe locale	9 893	11 044	1 151	11,6 %
74 – dotations et participations	5 459	5 977	518	9,5 %
75 – autres produits de gestion courante	1 583	1 414	- 169	- 10,7 %
77 – produits exceptionnels	0	0	0	0%
Sous-total recettes réelles de fonctionnement	26 397	28 254	1 857	7,0 %
042 – opérations d'ordre entre section	142	120	- 22	- 15,6 %
002 – excédent de fonctionnement reporté	10 006	6 394	- 3 612	- 36,1 %
Total recettes de fonctionnement	36 545	34 768	- 1 777	- 4,9 %

i. Chapitre 013 atténuations de charges

Ce poste enregistre les indemnités journalières perçues par la CCBPD dans le cadre de l'absence des agents et le remboursement de la part due par les agents aux titres des tickets restaurants. L'estimation est stable par rapport à 2023 à 45 000 euros.

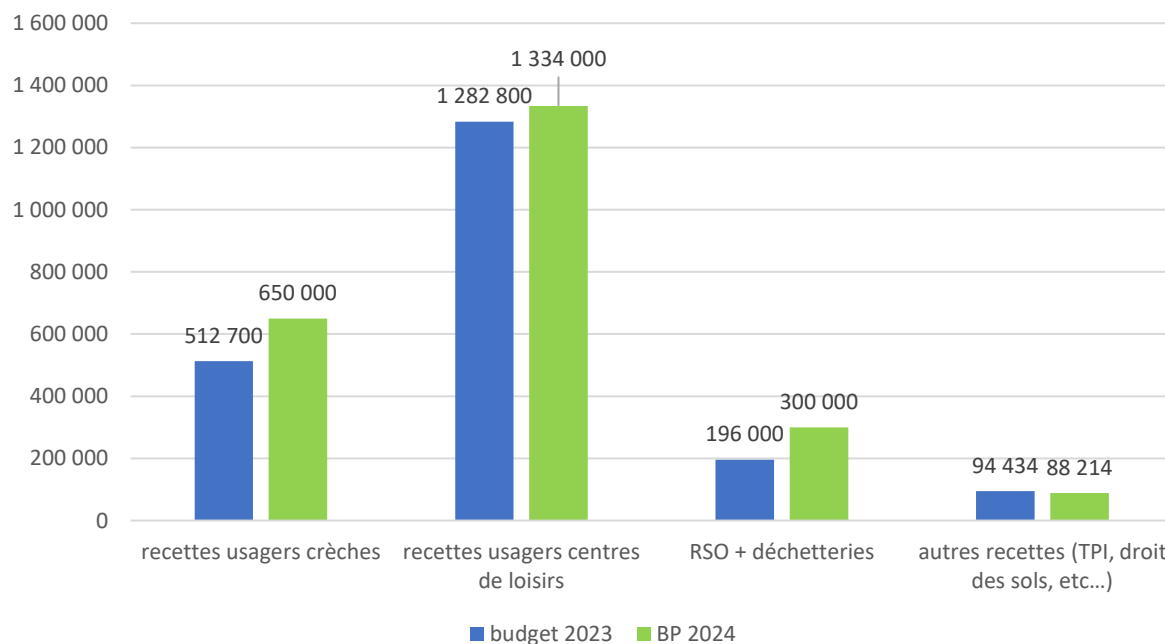
ii. Chapitre 70 produits des services et du domaine

Le chapitre 70 s'élève à près de 2 371 990 euros, en hausse de 13,7 % par rapport au budget 2023.

Tout d'abord, les recettes des crèches et des centres de loisirs sont estimées en hausse. En effet, le service constate que les tarifs appliqués aux usagers, et calculés en fonction de leur niveau de ressources mensuelles, sont plus élevés qu'auparavant. Par ailleurs, il y a lieu de consolider les recettes de la crèche les petits plongeurs en année pleine.

De plus, il est estimé que la redevance spéciale sur les ordures ménagères sera en hausse par rapport aux exercices antérieurs, soit 240 000 euros. Les recettes de déchetteries sont estimées à 60 000 euros.

En synthèse, l'estimation des recettes par service est la suivante :



iii. Chapitre 73 impôts et taxes

Le chapitre est principalement composé de la fiscalité reversée :

- Par l'Etat par la fraction de TVA au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- Par les communes par le biais de l'attribution de compensation.

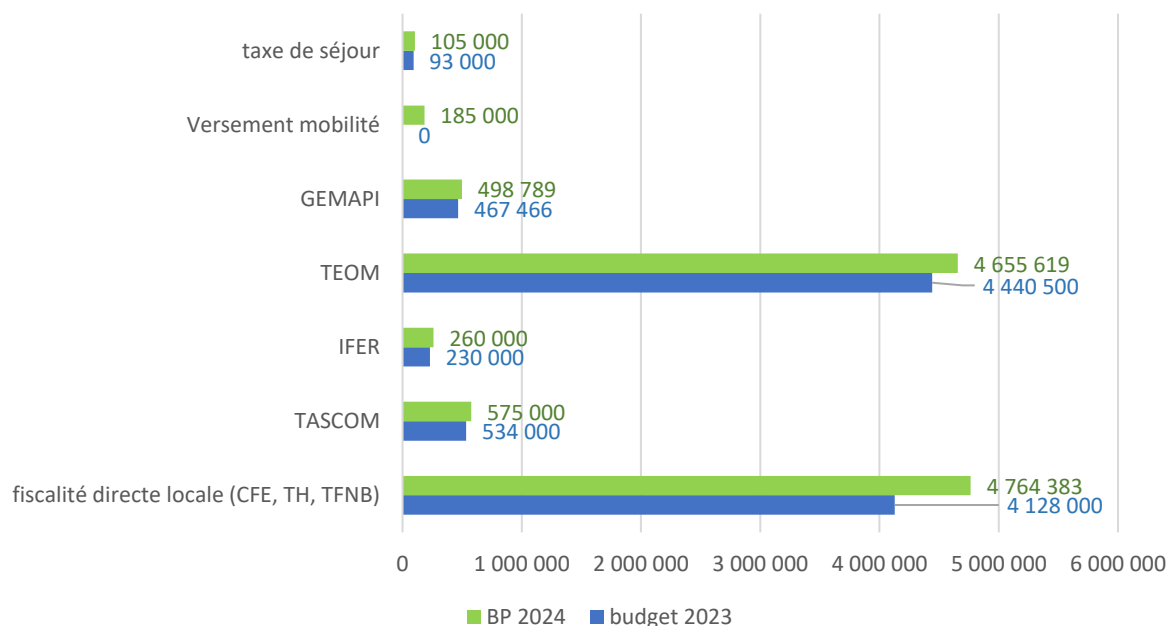
La fraction de TVA perçue par la CCBPD au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation est estimée en baisse par rapport au budget 2023 : 4 402 850 euros cette année contre 4 540 200 euros inscrit l'an passé. Toutefois, il faut rappeler que le budget 2023 était surestimé en raison des projections nationales optimistes au 1^{er} trimestre 2024 (ajustées à la baisse à l'automne par l'Etat) : 4 402 850 euros.

La fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la CVAE est quant à elle en augmentation : 2 451 908 euros proposé au budget 2024 contre 2 245 000 inscrit l'an passé. L'inscription initiale en 2023 avait été élaborée de façon prudente en l'absence de notification du montant à percevoir. En 2023, la CC a perçu 2 451 908 euros en compensation de la CVAE. Ce montant est donc reconduit au budget 2024.

L'attribution de compensation reversée par les communes est figée jusqu'à un éventuel transfert de compétence. Son volume est de 542 920 euros.

iv. Chapitre 731 fiscalité locale

Le montant des produits de fiscalité locale, par taxe ou impôt, est le suivant :



La fiscalité directe locale est principalement composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la taxe d'habitation et du foncier non bâti. La prévision 2024 tient compte des bases notifiées en fin d'année dernière auxquelles a été appliqué le coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 3,8 %. Le même procédé a été appliqué pour estimer la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Pour ces deux taxes, le taux proposé au vote de l'assemblée est identique à celui de l'an dernier.

Pour l'estimation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), un dynamisme du produit de 2 % par rapport à celui perçu en 2023 a été appliqué. Il en est de même pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Concernant le besoin estimé pour financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (se traduisant par des contributions versées aux syndicats auxquels adhère la CCBPD), le besoin est en hausse par rapport à l'an dernier, la contribution au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA) ayant augmenté suite aux travaux réalisés. Le produit soumis au vote représente un volume de 498 789 euros.

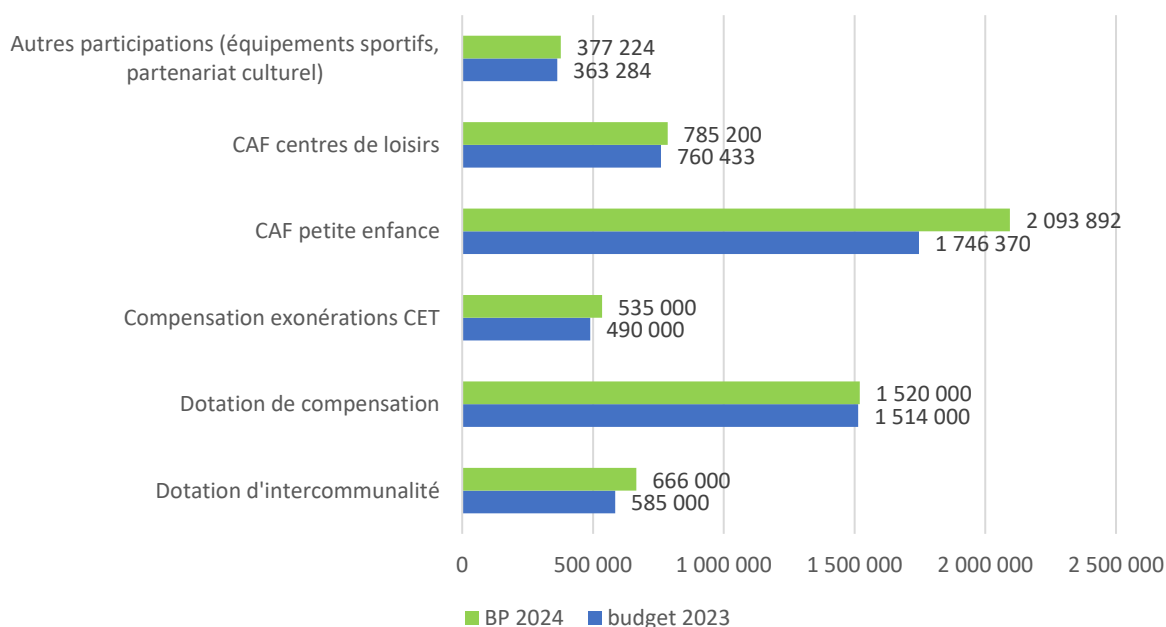
Le produit perçu par la CCBPD au titre du versement mobilité, de l'ordre de 185 000 euros, était imputé en section d'investissement en 2023. Or, l'instruction budgétaire et comptable M57 oblige à l'enregistrer en fonctionnement au sein de ce chapitre. Le budget 2024 consolide donc cette régularisation. Toutefois, le produit reste fléché au financement des travaux entrepris pour la mobilité, notamment les voies douces. Il contribue à alimenter l'autofinancement des investissements et le chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

Enfin, concernant la taxe de séjour, le produit est prévu en hausse et plus proche des volumes réalisés sur les exercices précédents.

v. Chapitre 74 dotations et participation

Le volume prévu pour ce chapitre s'élève à 5 977 316 euros, en hausse de 9,5 % par rapport au budget 2023.

Il est constitué des éléments suivants :



La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, composantes de la DGF perçue par les intercommunalités, seraient globalement en hausse de 87 000 euros. La première est en hausse par rapport à 2023, la loi de finances pour 2024 ayant formalisé une augmentation de 30 millions d'euros au plan national. La deuxième, bien qu'en hausse de budget à budget, subit toutefois un écrêtement par rapport au réalisé (1 521 116 euros en 2023).

Les participations CAF perçues pour le financement des crèches sont en augmentation du fait de la consolidation en année pleine de la prestation de service pour les petits plongeurs.

L'évolution est la même pour les centres de loisirs mais dans une moindre mesure.

Enfin, les compensations d'exonérations fiscales versées par l'Etat sont ajustées en hausse à un niveau plus proche du réalisé constaté en 2023 (533 825 euros).

vi. Chapitre 75 autres produits de gestion courante

Le chapitre est composé de deux types de recettes : le revenu des immeubles (loyers issus des locations de salles et du local professionnel à Legny) et des financements reversés par le SYTRIVAL au titre de la valorisation de certains déchets.

Le premier est constant par rapport au budget 2023 à 79 000 euros. Le deuxième est revu à la baisse (- 169 000 euros).

vii. Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2023 tel qu'elle résulte de l'affectation proposée.

Le résultat cumulé 2023, avant affectation, serait sensiblement identique à celui constaté en 2022 : de l'ordre de 14 370 439 euros.

Ce montant est destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement composé du déficit de la section et du solde des restes à réaliser.

Ce besoin de financement est en nette augmentation par rapport à 2022, les opérations d'investissement entreprises par la CCBPD rentrant pour la plupart en phase opérationnelle : 7 976 164 euros.

Par conséquent, 7 976 164 euros sont prélevés sur le résultat cumulé de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de l'investissement. Ainsi, il reste 6 394 275 euros à reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement.

b. Les dépenses de fonctionnement

Par chapitre, les dépenses de fonctionnement se présentent ainsi :

En milliers d'euros	Budget 2023	BP 2024	Evolution valeurs	Evolution %
011 – charges à caractère général	8 167	11 185	3 018	37,0 %
012 – charges de personnel	6 169	6 823	654	10,6 %
014 – atténuations de produits	5 826	5 359	- 467	- 8,0 %
65 – autres charges de gestion courante	4 991	2 564	- 2 426	- 48,6 %
66 – charges financières	269	235	- 34	- 12,8 %
67 – charges exceptionnelles	2	34	32	1600 %
68 – provisions	20	10	- 10	- 50 %
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	25 445	26 211	766	3,0 %
042 – opérations d'ordre entre section	1 187	1 290	103	8,7 %
023 – virement à la section d'investissement	9 913	7 267	- 2 646	- 26,7 %
Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement	11 100	8 557	- 2 543	- 22,9 %
Total dépenses de fonctionnement	36 545	34 768	- 1 777	- 4,9 %

i. Chapitre 011 charges à caractère général

Il est opéré sur le chapitre 011 un changement de méthode comptable. Le coût de traitement des déchets payé au SYTRAIVAL est basculé sur ce poste à l'article 611 – contrats de prestations de service. Il était jusqu'à présent imputé sur le chapitre 65 autres charges de gestion courante.

L'effet de ce changement de méthode se traduit par un transfert de crédit au chapitre 011 de 2 835 700 euros.

Le financement des repas fournis dans les centres de loisirs et les crèches de Anse à une association est également transféré sur ce chapitre à l'article 611 – contrats de prestations de service. Il était jusqu'à maintenant inscrit dans le chapitre 65 au titre d'une subvention.

L'effet de ce changement de méthode se traduit par un transfert de crédit de 172 000 euros au chapitre 011.

En ne tenant pas compte de ces deux transferts de crédits, le chapitre 011 est quasiment stable, le volume global évolue de 10 803 euros, soit + 0,1 %.

Cette relative stabilité masque deux tendances :

- La diminution de certains postes, dont notamment celui des dépenses d'énergie (60612) qui baisse de près de 25 % (- 250 000 euros environ) et la baisse des coûts des déchetteries (- 57 000 euros) et d'autres services (- 72 000 euros) ;

- La hausse de certaines dépenses liée à l'inflation ou à l'ouverture de nouveaux services ou équipements.

Parmi les hausses constatées, on peut citer les principaux éléments suivants :

- Création d'un budget dédié à la communication (+ 100 000 euros) ;
- Report de crédits non consommés au titre de la voirie (+ 101 000 euros) ;
- Impact de la crèche les petits plongeurs en année pleine et augmentation du coût des repas pour le service enfance-jeunesse (+ 92 000 euros) ;
- Création d'un budget dédié au service juridique et commande publique (valorisation des frais d'annonce et de publication, assistances à maîtrise d'ouvrage...) (+ 56 000 euros) ;
- Reprise en gestion du système d'information géographique (+ 19 000 euros).

ii. Chapitre 012 charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 6 823 734 euros, une hausse de près de 10 % par rapport au budget 2023.

Comme l'ensemble du secteur local, la CCBPD est impacté par les différentes mesures gouvernementales prises en 2023 : augmentation du point d'indice de 1,5 % applicable au 1^{er} juillet 2023 (impact 2024 en année pleine), augmentation des grilles indiciaires de la fonction publique de 5 points au 1^{er} janvier 2024, augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, augmentation du SMIC, etc. L'impact de ces différentes mesures est estimé à 94 000 euros dans le budget.

Également, il est proposé la mise en place de la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat. Le coût de cette mesure est d'environ 36 000 euros.

Certaines décisions validées en 2023 trouvent leur effet en année pleine en 2023 : nouveaux postes (81 000 euros) et ouverture de la crèche les petits plongeurs (318 000 euros).

L'effet de l'évolution de carrière des agents (aussi appelé glissement vieillesse technicité) est estimé à 40 000 euros.

Enfin, un budget pour le remplacement d'agents est proposé pour 62 000 euros.

	Impact 2024 par rapport au Réalisé 23
Mesures gouvernementales	94k€
Augmentation des indices +5 points	64k€
Dégel du point d'indice	30k€
Décisions locales	98k€
Prime pouvoir d'achat	36k€
Remplacements	62k€
Evolution de l'effectif	462k€
Effet glissement vieillesse technicité	40k€
Ouverture de la crèche	318k€
Nouveaux postes en année pleine	81k€
Apprentis	23k€

iii. Chapitre 014 atténuations de produit

Ce chapitre consolide les attributions de compensation versées aux communes. Ce budget est stable et représente un volume de 5 343 561 euros en 2024.

Le chapitre enregistre également le reversement de la taxe additionnelle de séjour au Département du Rhône. La proposition est stable par rapport à 2023 à 15 000 euros.

Enfin, il est opéré un changement de méthode comptable. Les contributions aux syndicats gérant la compétence GEMAPI en lieu et place de la CCBPD étaient imputées sur ce chapitre au titre de reversement de fiscalité. Il s'agit en réalité de contributions obligatoires qui s'imputent au chapitre 65 autres charges de gestion courante. Ce transfert est proposé dans le budget 2024 et explique à lui seul la diminution du chapitre. Pour rappel, le montant de la taxe inscrit au budget 2023 était de 467 466 euros.

iv. Chapitre 65 autres charges de gestion courante

Les ré-imputations vues au chapitre 011 (SYTRAVAIL et repas fournis aux crèches et centres de loisirs) entraînent une diminution importante du budget prévisionnel du poste. Celle mentionnée au chapitre 014 (contributions GEMAPI) engendre quant à elle une hausse.

Globalement, le chapitre s'élève à 2 564 928 euros, soit une diminution d'un peu moins 50 %.

Concernant les autres dépenses du chapitre, certaines sont en hausse. La contribution au Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB) augmente par exemple de près de 30 000 euros. Elle passe en 2024 à 170 020 euros sous l'effet de :

- L'augmentation de la contribution par habitant, qui passe de 1,5 euros à 2 euros ;
- L'augmentation de la population de la CCBPD constatée entre 2023 et 2024.

Pour le service économie, une inscription de 6 500 euros est proposée dans le cadre du projet « territoire d'industries ». Elle sera versée sous la forme de subventions.

Concernant la petite enfance, une hausse de 6 % des contrats de délégation est anticipée (indexation contractuelle des compensations versées).

v. Chapitre 66 charges financières

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette. Elles sont en baisse de près de 13 % par rapport à 2023. Le besoin 2024 est d'environ 250 000 euros, auquel un volume d'intérêts courus non échus (ICNE) de - 14 954,22 euros est déduit.

La proposition correspond au besoin pour le stock de dette actuel. Aucun complément n'est prévu pour un éventuel emprunt nouveau. En effet, celui-ci pourrait intervenir en fin d'année. Dans ce cas, il produira ses effets sur le budget 2025.

vi. Chapitre 67 charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont estimées à 34 000 euros, soit une hausse de 32 000 euros par rapport au budget 2023. Cette augmentation est nécessaire pour régulariser des titres émis sur les exercices antérieurs et relatif à la redevance spéciale sur les ordures ménagères (titres émis à tort par exemple).

vii. Chapitre 68 provisions

Il est proposé de diminuer le volume de ce poste à 2 000 euros. Il correspond aux provisions créées pour créances douteuses au vu des informations transmises par le comptable public. Ce poste sera ajusté en cours d'année si le besoin s'avérait insuffisant.

c. L'autofinancement dégagé en 2024

L'autofinancement budgétaire dégagé en fonctionnement est calculé ainsi :

	Recettes réelles de fonctionnement (28,254 M€)
+	Excédent de fonctionnement reporté (6,39 M€)
-	Dépenses réelles de fonctionnement (26,21 M€)
=	Autofinancement budgétaire (8,44 M€)

Par rapport au budget 2023, l'autofinancement budgétaire est en baisse de 2 380 177 euros, la baisse précédemment évoquée du résultat repris en section de fonctionnement étant la raison principale à cette évolution.

Malgré cette baisse, le niveau atteint en 2024 reste très satisfaisant et permet d'envisager un financement important des équipements structurants qui seront réalisés sur l'exercice.

d. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement proposé dans le budget 2024 est en forte augmentation, les dépenses réelles évoluant de près de 30% :

<i>En milliers d'euros</i>	Budget 2023	BP 2024	Evolution valeurs	Evolution %
Dépenses d'équipement (avec restes à réaliser)	21 750	27 560	5 810	26,7 %
16 – emprunts et dettes assimilées	1 016	915	- 101	- 9,9 %
45 – opérations pour compte de tiers	1 617	1 141	- 476	- 29,4 %
10 – dotations, fonds divers	47	0	- 47	- 100 %
Sous-total dépenses réelles d'investissement	24 430	29 616	5 186	21,2 %
040 – opérations d'ordre entre section	142	120	- 22	- 15,5 %
041 – opération patrimoniales	300	1 000	700	40,6 %
Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement	442	1 120	678	153,4 %
Déficit de la section N-1	3 733	7 374	3 641	97,5 %
Total dépenses de fonctionnement	27 098	38 111	11 013	40,7 %

i. Les dépenses d'équipement

Le volume de dépenses d'équipement envisagé en 2024 est de 27 560 274 euros. De nombreuses opérations entrent en phase opérationnelle : espace pierres folles, piscine, extension du siège, etc.

Les Autorisation de Programme et leurs Crédits de Paiement (APCP) sont ajustés comme suit :

		Avant 2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
AP N°	INTITULE		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
7	52 - Bordelan	750 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0		1 750 000
8	53 - Crèche Anse 2	27 605	110 965	1 159 917	1 040 441	461 072			2 800 000
9	54 - Crèche Chazay 2	70 763	60 498	49 719	11 103	2 257 600	350 317		2 800 000
10	55- Réhabilitation extension EPF	503 284	435 236	784 537	2 107 760	7 534 000	635 184		12 000 000
11	56 - Réhabilitation gymnase Chazay	0		0	391 668	1 400 000	308 332		2 100 000
12	57 - Agrandissement du siège	0		18 134	174 080	4 000 000	1 248 051	90 502	5 530 766
13	35- Voirie 2022-2025	0		2 742 655	4 692 227	4 365 663	5 180 131	1 000 000	17 980 676
14	58 - Amélioration technique de la piscine	0		864	50 413	1 400 000	1 048 723		2 500 000
15	59 - Crèche Chessy	0			5 760	300 000	2 250 000	50 000	2 605 760
	TOTAL ANNUEL	1 351 651	856 699	5 005 825	8 723 453	21 968 335	11 020 737	1 140 502	50 067 203

Reste un volume de 5 591 117 euros composé de :

- 1 226 279 euros de restes à réaliser 2023 ;
- 1 746 108 euros de travaux programmés sur des zones d'activités (677 280 euros ZA Rabières, 532 841 euros ZA Bel Aire la Logère, 465 000 euros ZA du Pontet) ;
- 873 500 euros au titre de la mobilité (600 000 euros pour deux pistes cyclables, 100 000 euros d'études pour la définition d'un schéma directeur cyclable, 100 000 euros d'études autres) ;
- 100 000 euros pour le versement de subvention dans le cadre de la rénovation énergétique de l'habitat de foyers modestes ;
- 38 700 euros pour la mise en place d'un cadastre solaire ;
- 20 000 euros pour l'octroi de subvention pour l'adaptabilité de certains logements ;
- 900 000 euros d'investissement au titre de la gestion des déchets, dont 600 000 euros pour l'achat de composteurs individuels ;
- Le reste pour l'investissement courant des services : matériel et mobilier, entretien courant du patrimoine, informatique, renouvellement flotte véhicule, etc.

ii. Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées

Le remboursement du capital de la dette représente un montant de 915 000 euros, soit près de 101 000 euros de moins que l'année passée. N'est consolidé que le besoin pour le stock de dette actuel. Autrement dit, l'inscription ne comporte pas de prévision pour le remboursement d'un emprunt contracté en cours d'année. En effet, la CCBPD devrait faire appel au financement bancaire en fin d'année. Dans ce cas, l'impact du nouveau contrat se fera sur l'exercice prochain en 2025.

iii. Opérations pour compte de tiers chapitre 45

Il s'agit notamment des opérations que la CCBPD assure pour d'autres entités dans le domaine de la voirie notamment (Département, Sytral, communes membres) dans le respect des délégations de maîtrises d'ouvrage conventionnées.

Le volume a été ajusté en fonction des conventions en cours. Toutefois, des opérations pour compte de tiers nouvelles sont créées :

- Opération 052 pour le reversement aux communes du fonds dit « Chêne » (rénovation énergétique des bâtiments) : 177 000 euros ;
- Opération 053 pour l'aménagement de la RD 385 « les grandes planches » à Ternand : 34 830 euros ;
- Opération 054 pour l'aménagement de dispositifs de sécurité sur la RD76 à Alix : 63 250 euros.

Enfin, un montant de 311 319 euros est inscrit au titre du marathon de la biodiversité.

iv. Opérations d'ordre de la section

Pour mémoire, une opération d'ordre est un mouvement comptable équilibré en dépenses et en recettes et n'entraîne aucun mouvement de trésorerie.

Au chapitre 040 « opérations d'ordre entre section », il s'agit de constater la contrepartie de la recette de fonctionnement du chapitre 042 relatif à « l'amortissement » des subventions d'investissement perçues par la CCBPD et qui financent des biens eux même amortissables. Le besoin est de 120 000 euros.

Au chapitre 041 « opérations patrimoniales », il s'agit de régularisations du bilan comptable prévues par l'instruction budgétaire M57 pour intégrer les frais d'études au biens construits ou pour régulariser les avances forfaitaires versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux. La proposition est un montant de 1 000 000 euros. La dépense trouve sa contrepartie en recettes d'investissement pour un montant identique.

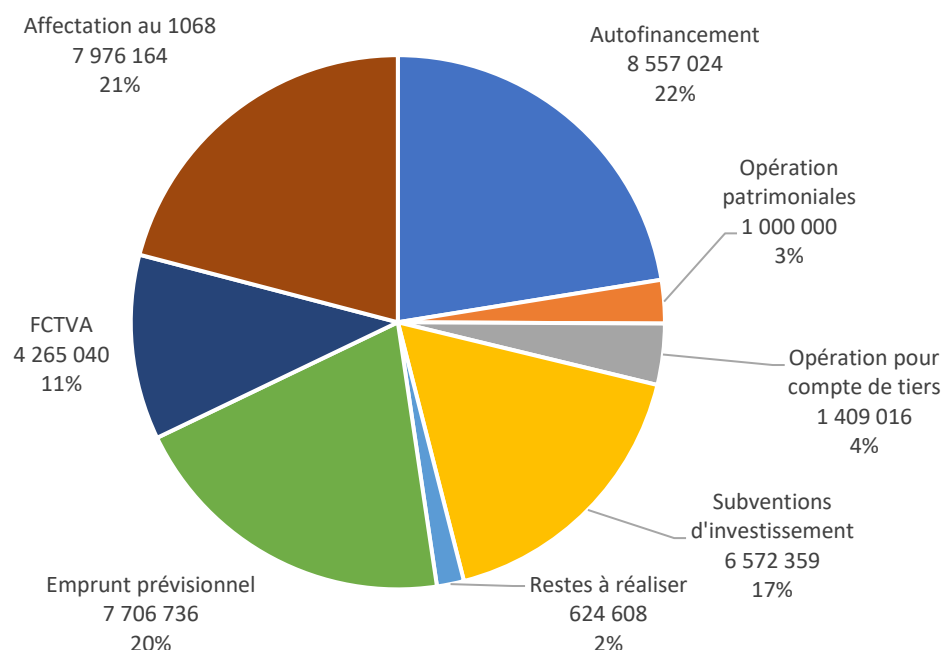
v. Reprise du déficit d'investissement 2023

Le déficit d'investissement 2023 est de 3 641 299 euros, auquel il faut ajouter celui des exercices antérieurs de 3 733 193 euros.

Le déficit cumulé de la section est donc de 7 374 492 euros. Il est repris par anticipation et de manière automatique en dépenses d'investissement du budget 2024 au compte 001.

e. Les recettes d'investissement

Le financement des investissements vus ci-avant est le suivant :



Les subventions d'investissement consolidées dans le budget primitif sont les suivantes :

- Pour les travaux réalisés sur la piscine : 600 000 euros du Département (Pacte 2), 600 000 euros de fonds verts et 49 107 euros de fonds « chêne » ;
- Pour le gymnase de Chazay : 600 000 euros du Département (Pacte 2) et 1 100 000 euros de l'ANS ;
- Pour la mobilité : 300 000 euros du Département (Pacte 2 pour voies douces), 20 250 euros de fonds vert pour le développement du covoiturage et 50 000 euros de l'Etat pour les études sur les voies cyclables ;
- Pour l'espace Pierres Folles : 270 000 euros du Département (solde pacte 1), 300 000 euros du Département (Pacte 2), 433 027 euros de l'Etat (solde DETR), 701 119 euros de la Région (solde subvention attribuée en 2021) ;
- Crèche les petits plongeurs : 149 625 euros de l'Etat (solde DETR), 375 527 euros de la CAF (solde de la subvention attribuée) et 180 000 euros de la Région ;
- Pour la crèche de Chazay : 131 754 euros de l'Etat (DETR) et 680 000 de la CAF.

Le FCTVA s'élève à 4 265 040 euros. Il a été calculé sur la base d'un volume de 26 000 000 euros de dépenses d'investissement réalisé dans l'année. Il sera fonction de l'exécution réelle de l'année.

L'affectation au compte 1068 correspond à celle proposée dans le cadre de la reprise anticipée des résultats. Comme vu ci-avant, elle correspond au déficit d'investissement repris en dépenses au compte 001 plus le solde des restes à réaliser 2023.

L'autofinancement correspond aux opérations d'ordre consolidées en dépenses de fonctionnement. Il s'agit de l'amortissement des immobilisations (1 250 000 euros), du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 – 7 267 024 euros) et du solde de l'étalement des charges COVID exécutées en 2020 (40 000 euros).

Les opérations patrimoniales correspondent à la contrepartie des opérations de régularisation du bilan vues en dépenses d'investissement (chapitre 041 – 1 000 000 euros).

Les opérations pour compte de tiers représentent un volume de 1 409 016 euros qui seront demandés aux mandants dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage.

Enfin, afin d'assurer l'équilibre de la section, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de près de 7 706 000 euros maximum. Il sera sans doute consolidé en fin d'année dans l'espoir de voir les taux d'intérêts diminuer d'ici là. Son impact budgétaire en dépenses aura donc des conséquences en 2025. Il sera ajusté au plus près du besoin en fonction de l'exécution constatée en dépenses d'investissement.

f. Ratios financiers issus du budget primitif 2024

- Ratios obligatoires :

	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	471
Recettes réelles de fonctionnement / population	508
Dépenses d'équipement brut / population	516
Encours de dette / population	149
DGF / population	39
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	26,0%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la	96,0%
Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement	97,5%
Encours de dette sur recettes réelles de fonctionnement	29,3%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7,2%

- Ratios d'analyse financière et soldes intermédiaires de gestion :

Ratios	Réalisé 2023	Budgété 2024	Budgété 2024 retraité*
Recettes réelles de fonctionnement	28 084k€	28 254k€	28 254k€
Dépenses réelles de fonctionnement	22 597k€	26 211k€	24 681k€
Epargne de gestion	5 487k€	2 043k€	3 573k€
Résultat financier	-267k€	-235k€	-235k€
Résultat exceptionnel	149k€	-34k€	-34k€
Epargne brute	5 368k€	1 774k€	3 304k€
Taux d'épargne brute	19%	6%	12%
Remboursement du capital de la dette	998k€	915k€	915k€
Epargne nette	4 370k€	859k€	2 389k€
Taux d'épargne nette	16%	3%	8%
Encours de dette au 31/12/n	8 959k€	8 044k€	8 044k€
Emprunt nouveau		7 707k€	7 707k€
Encours projeté au 31/12/2024		15 750k€	15 750k€
Capacité de désendettement BP	1,7	8,9	4,8

*les ratios retraités ont été évalués en retirant du volume des dépenses réelles de fonctionnement le montant alloué aux travaux de remise en état des désordres techniques à Aquazergues.

g. Vue synthétique d'ensemble

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		34 768k€	34 768k€
Fiscalité	18 446k€	11 185k€	Charges à caractère général
Dotations et participations	5 977k€	6 824k€	Charges de personnel
Produits des services et du domaine	2 372k€	5 359k€	Reversements aux communes
Autres recettes	1 414k€	2 565k€	Autres charges de gestion courante
Atténuations de charges	45k€	235k€	Charges financières
		34k€	Charges exceptionnelles
		10k€	Provisions pour risques
Reprises de subventions	120k€	1 290k€	Amortissements
Résultat reporté n-1 (anticipé)	6 394k€	7 267k€	Virement à l'investissement
Investissement		38 111k€	38 111k€
Virement du fonctionnement	7 267k€	1 256k€	Enveloppe gérée hors opération
		3 497k€	Enveloppe gérée en opérations
Subventions reçues	6 572k€	21 969k€	Enveloppe gérée en AP/CP
FCTVA	4 265k€		
Affectation de l'excédent de fonctionnement	7 976k€	7 374k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	7 707k€	915k€	Remboursement du capital de la dette
Opérations pour compte de tiers	1 424k€	1 141k€	Opérations pour compte de tiers
Amortissements	1 290k€	120k€	Reprises de subventions
Opérations patrimoniales	1 000k€	1 000k€	Opérations patrimoniales
Restes à réaliser (hors comptes de tiers)	610k€	838k€	Restes à réaliser (hors comptes de tiers)

II. Présentation du budget annexe La Buissonnière (Anse)

Le budget annexe La Buissonnière se compose comme suit :

- Section de fonctionnement : 490 156,93 euros,
- Section d'investissement : 876 622,30 euros.

En fonctionnement, les prévisions correspondent en recettes aux locations. Peu de dépenses sont comptabilisées puisque les coûts de fonctionnement sont à la charge des locataires. Les charges incombant à la CC concernent la taxe foncière, l'entretien notamment.

En investissement, une subvention reste à percevoir et apparaît au titre des restes à réaliser. Le SYDER doit également rembourser la CC à hauteur de 95 000 euros suite à l'installation photovoltaïque réalisée par ce dernier.

Aucun emprunt d'équilibre n'est requis en investissement.

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		490k€	490k€
Produits des services ou du domaine	14k€	95k€	Charges à caractère général
Autres recettes de gestion courante	162k€	10k€	Autres charges de gestion courante
		2k€	Charges financières et exceptionnelles
		20k€	Provisions budgétaires
Reprises de subventions	25k€	71k€	Amortissements
Résultat reporté n-1 (anticipé)	290k€	292k€	Virement à l'investissement
Investissement		877k€	877k€
Virement du fonctionnement	292k€	378k€	Investissements 2024
Dotations	5k€	387k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Subventions reçues	95k€	55k€	Remboursement du capital de la dette
Emprunt d'équilibre	0k€	25k€	Reprises de subventions
Amortissements	71k€	0k€	Opérations patrimoniales
Opérations patrimoniales	0k€	31k€	Restes à réaliser
Restes à réaliser	413k€		

III. Présentation du budget annexe ZA La Babette (Les Chères)

Le budget 2024 intègre le lancement de l'opération comprenant les frais d'études d'impact, d'actes et de maîtrise d'œuvre. L'acquisition du foncier est programmée en 2025.

Le budget annexe s'équilibre par l'inscription d'un prêt relais de 145 000 euros.

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		145k€	145k€
Produits des services ou du domaine	0k€	145k€	Charges à caractère général
		0k€	Charges financières et exceptionnelles
Opérations de stock	145k€	0k€	Opérations de stock
Résultat reporté n-1 (anticipé)	0k€	0k€	Virement à l'investissement
Investissement		145k€	145k€
Virement du fonctionnement	0k€	0k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	145k€	0k€	Remboursement du capital de la dette
Opérations de stock	0k€	145k€	Opérations de stock

IV. Présentation du budget annexe Les Bruyères (Bagnols)

2024 est marqué par la clôture de l'opération. Deux compromis signés devraient conduire à la cession des dernières parcelles de la zone.

Le budget sera excédentaire. L'excédent pourra être basculé au budget principal suite à la clôture définitive du budget annexe.

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		325k€	325k€
Produits des services ou du domaine	239k€	12k€	Charges à caractère général
		93k€	Autres charges de gestion courante
Opérations de stock	86k€	170k€	Opérations de stock
		50k€	Résultat reporté n-1 (anticipé)
		0k€	Virement à l'investissement
Investissement		170k€	170k€
Virement du fonctionnement	0k€	84k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	0k€	0k€	Remboursement du capital de la dette
Opérations de stock	170k€	86k€	Opérations de stock

V. Présentation du budget annexe Champ de Cruy (Porte des Pierres Dorées)

Le budget 2024 est marqué par la réalisation des études et des travaux afférant à l'opération.

Le budget est équilibré par le recours à un prêt relais de 1 306 000 euros. Ce prêt relais sera remboursé par la cession des terrains, le prix de vente étant calculé afin de couvrir le coût de l'opération.

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		1 505k€	1 505k€
Produits des services ou du domaine	0k€	1 100k€	Charges à caractère général
		0k€	Autres charges de gestion courante
Opérations de stock	1 433k€	333k€	Opérations de stock
Résultat reporté n-1 (anticipé)	72k€	72k€	Virement à l'investissement
Investissement		1 711k€	1 711k€
Virement du fonctionnement	72k€	278k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	1 306k€	0k€	Remboursement du capital de la dette
Opérations de stock	333k€	1 433k€	Opérations de stock

VI. Présentation du budget annexe Maupas (Theizé)

Le budget 2024 intègre la poursuite des études concernant l'extension de la zone. Les charges valorisées en 2024 concernent les frais d'écologie, de maîtrise d'œuvre et de déclaration d'utilité publique. L'acquisition du foncier sera réalisée en 2025.

Le budget 2024 est équilibré par un prêt relais de 384 042,97 euros.

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		903k€	903k€
Produits des services ou du domaine	0k€	64k€	Charges à caractère général
		0k€	Autres charges de gestion courante
Opérations de stock	819k€	755k€	Opérations de stock
Résultat reporté n-1 (anticipé)	84k€	84k€	Virement à l'investissement
Investissement		1 223k€	1 223k€
Virement du fonctionnement	84k€	404k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	384k€	0k€	Remboursement du capital de la dette
Opérations de stock	755k€	819k€	Opérations de stock

VII. Présentation du budget annexe Varennes (Chazay d'Azergues)

Le budget annexe sera clôturé en 2024, l'ensemble des cessions ayant été réalisé. L'installation d'un totem est programmée en 2024.

Le budget sera excédentaire.

RECETTES

DEPENSES

Fonctionnement		813k€	813k€
Produits des services ou du domaine	0k€	53k€	Charges à caractère général
		242k€	Autres charges de gestion courante
Opérations de stock	448k€	445k€	Opérations de stock
Résultat reporté n-1 (anticipé)	365k€	73k€	Virement à l'investissement
Investissement		518k€	518k€
Virement du fonctionnement	73k€	70k€	Déficit reporté n-1 (anticipé)
Emprunt d'équilibre	0k€	0k€	Remboursement du capital de la dette
Opérations de stock	445k€	448k€	Opérations de stock